8621 - Est-il permis de dire : « si les circonstances le veulent ? »

question

J’ai lu dans un nombre de récits, pièces littéraires et articles de journaux les expressions les circonstances ont voulu, le destin a voulu... Comment juger l’emploi de ces expressions ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il ne convient pas d’employer ces expressions puisque ni les circonstances ni le destin ne disposent d’une volonté.

L’érudit, Muhammad ibn Sahih al-Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé à ce propos et il a dit : Les circonstances ont voulu ...et le destin a voulu sont des expressions détestables puisque circonstances est le pluriel de circonstance qui signifie temps. Or le temps n’a pas de volonté. destins est également le pluriel de destin qui n’a pas de volonté.

Celui qui dispose de la volonté c’est Allah le Puissant et Majestueux. Si l’on disait : le décret d’Allah a fait ceci ou cela, il n’y aurait aucun mal. Quant à la volonté, il n’est pas permis de l’attribuer au destin. Car la mashia est identique à la volonté. Or celle-ci ne saurait appartenir à un qualificatif, mais au qualifié. » Madjmou fatawa wa rassail de Muhammad ibn Outhaymine, 3/131-132.